

Livret d'accueil

SOYEZ-LE (LA) BIENVENU (E) !

Nous sommes heureux de l'intérêt que vous portez aux abeilles, et que vous ayez l'intention de vous joindre à nous pour les aider à vivre.

Nous vous invitons donc à vous reporter à notre programme annuel de formation et d'activités pour connaître la date à laquelle vous pourrez assister à nos séances de formation et à quel endroit : local ou rucher école :

- Sur le rucher école, situé à Septèmes-les-Vallons (domaine privé des Freyguières), pour ce qui concerne les cours pratiques. Un départ en co voiturage est prévu chaque fois, à partir du parc de stationnement de la gare de Septèmes-les-Vallons.
- Dans notre local de Septèmes-les-Vallons (6 Chemin du Coteau), pour les cours théoriques.

Tous nos cours suivent le cycle de vie de l'abeille et donc des opérations à réaliser sur les ruchers, à chaque grande phase d'avancement de la saison ; de même qu'ils vous informeront sur la législation de la « profession » (assurances, plan sanitaire d'élevage, inscription en qualité d'apiculteur...).

Il est important pour les débutants de suivre tous les cours théoriques avant de se lancer dans la pratique au rucher école. Cependant vous comprendrez qu'il n'est donc pas possible de donner des cours de rattrapage à tous ceux qui entrent en cours de saison.

Toutefois, nous faisons notre possible pour donner un support écrit et/ou vidéo en remplacement, vous trouverez ceux-ci sur notre site.

De plus, chez nous il y aura toujours un membre qui pourra vous conseiller avec plaisir.

Si vous êtes un tout nouveau débutant : nous vous invitons néanmoins à vous procurer un ouvrage sur l'apiculture, pour vous « dégrossir » dans ce domaine. Cela permet déjà de se familiariser avec la terminologie et de se pénétrer un peu du sujet. La "Bible" : le Traité Rustica de l'Apiculture. Par la suite, les revues auxquelles vous pourrez vous abonner, si vous le souhaitez, vous apporteront tout au long de l'année une information en « temps réel » sur le large domaine de l'apiculture. D'autre part, en un premier temps il est préférable que vous n'acquériez pas de ruches. Démarrez plutôt un cycle complet de formation, puis vous aviserez : dès que vous vous sentirez prêt, allez-y sans attendre d'être un expert pour vous lancer.

Si vous pratiquez déjà l'apiculture : Il suffit de vous rendre à nos cours, le plus assidûment possible.

TRES IMPORTANT : pour les cours qui se déroulent sur le rucher voici quelques conseils pratiques :

- Tenue de protection obligatoire pour suivre le cours : voile, combinaison, gants, chaussures hautes épaisses. Nous pouvons vous « dépanner » provisoirement en vous prêtant une tenue. Prévoyez néanmoins des chaussures hautes et épaisses, ou bottes caoutchouc et un pantalon épais style jean.
- Eviter de se mettre des produits parfumés (crème après-rasage et autres produits mesdames)
- Les enfants sont interdits sur le rucher.

Vous en saurez plus sur nos activités tout au long de l'année avec nos communications par mail et surtout en venant régulièrement sur notre site Internet.

Vous avez choisi un très beau et bon passe-temps. Vous participerez ainsi à la sauvegarde de l'abeille et donc de l'environnement.

A BIENTÔT

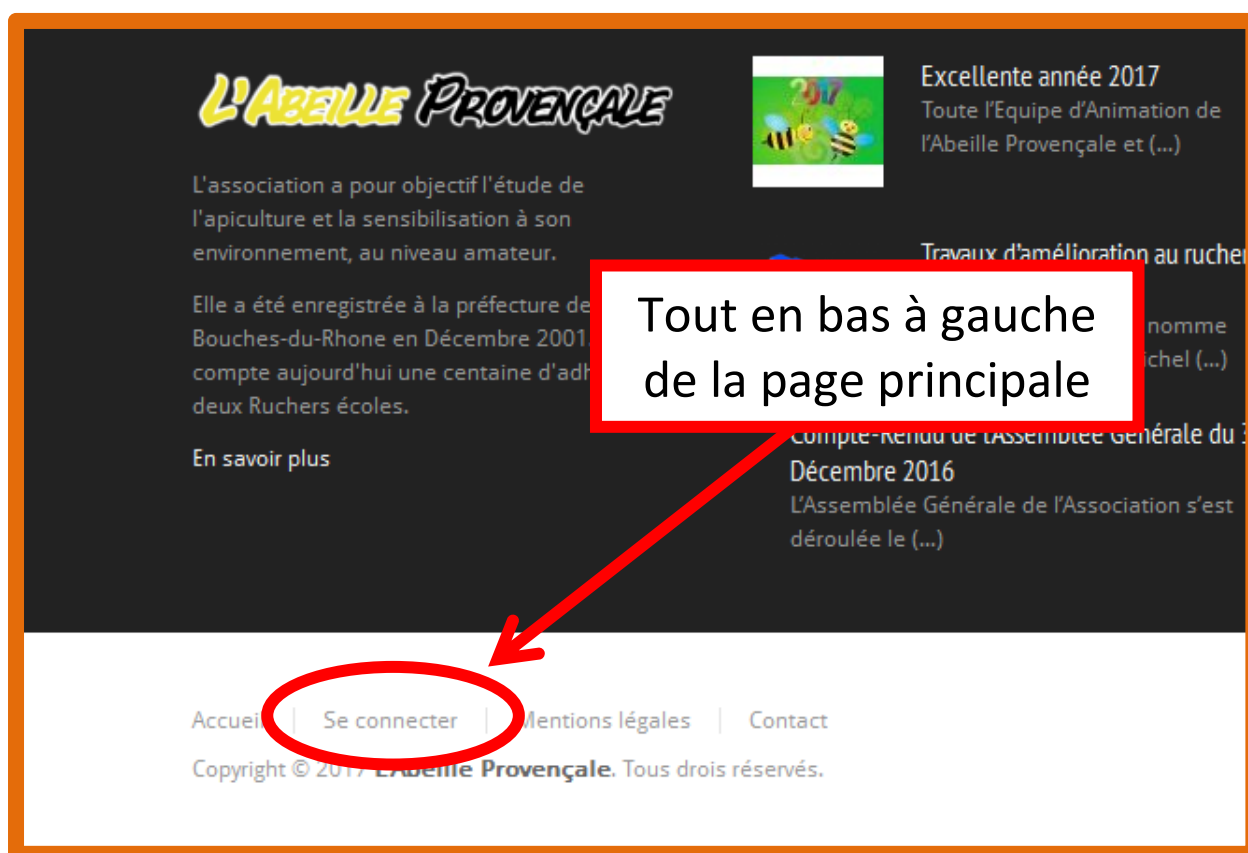
Contacts éventuels : Xavier DISCHERT, Président : 06 08 52 12 28 - Nicolas LELONG Secrétaire Général : 06.88.56.97.52
Guy ALVISET, Trésorier : 06.77.32.64.50 - Patrick FAVER Responsable formations : 06.16.66.58.23.

L'Association :

Son site internet <http://www.abeille-provencale.net>




Comment se connecter à la partie réservée aux adhérents :



A consulter sans modération

Membres du Conseil d'administration :

	Xavier Dischert - Président (06 08 52 12 28), Webmaster - En charge du projet Maia xavier.dischert@gmail.com		
---	---	--	--

	Nicolas Lelong -Secrétaire Général (06 88 56 97 62) nicolas1.lelong@laposte.net		Guy Alviset Trésorier (06 77 32 64 50) En charge des expositions alvisetguy@icloud.com
	Patrick Faver Administrateur (06 16 66 58 23) Responsable de la formation pfaver13@gmail.com		Elisabeth AILLAUD Administrateur Secrétaire adjointe
	Sahoko Lelong Administrateur Secrétaire Adjointe		Luc Dubois Administrateur En charge du rucher école (07 69 45 47 52) lucmfdubois@aol.com
	Nathalie Albisser Administrateur - Relations extérieures n.albisser@gmail.com		Patrick Box Administrateur Adjoint au rucher école
	Denis Caviglia Administrateur		Hicham KABBACHE Administrateur
			Jean-Frédéric Gosio En charge des demandes de poses de ruchers jeanfrederic.gosio@laposte.net
	Mahdi Sadelli Président d'honneur		Georges Menchon Président d'honneur

Accès à la salle de cours et au site du rucher école Michel Avoine :

<http://www.abeille-provencale.net/spip.php?page2>

Les rendez-vous se font en principe à la gare de Septèmes les Vallons.

Le rucher école est situé sur un terrain appartenant au Groupe LAFARGE. Son accès est limité.

Nous devons y monter avec un minimum de voiture et privilégier le co-voiturage en se garant sur le parking de la gare de Septèmes-les -Vallons.

Nous nous déplaçons en convoi à vitesse limitée pour ne pas déranger les habitants.

Le portail sera ouvert lors de la montée et refermé ensuite. Aucun retardataire n'est accepté.

Le retour ne pourra se faire qu'une fois la séance finie, aucune ouverture du portail n'est prévue avant la fin.

Consigne de sécurité :

Les vêtements de protection sont obligatoires avec des chaussures montantes pour couvrir les chevilles. Quelques tenues sont disponibles en prêt au chalet du rucher école.

Pour vous équiper : (Liste non exhaustive)

Remise adhérent : <http://www.abeille-provencale.net/spip.php?page40>

Où acheter ses essaims et ses reines : <http://www.abeille-provencale.net/spip.php?page82>

Matériel

Apisudest (ICKO)	- Brignoles	- https://apisudest.fr/
Beekeeper	- Barbentane	- apiculture@beekeeper.fr
Ets Nevriere	- Valensole	- http://pro.nevriere.com/
Icko	- Bollène	- http://www.icko-apiculture.com/
Luberon Apiculture	- Cavaillon	- http://www.apiculture.net/
Provence Apiculture	- Gémenos	- https://provence-apiculture.fr
Ets Remuaux	- Barbentane	- https://apiculture-remuaux.fr/

Matériel, essaims et reines

Apisudest (ICKO)	- Brignoles	- https://apisudest.fr/
Beekeeper	- Barbentane	- apiculture@beekeeper.fr
Icko	- Bollène	- http://www.icko-apiculture.com/
Luberon Apiculture	- Cavaillon	- http://www.apiculture.net/

Essaims

Notre responsable de la formation, **Patrick Faver** pfaver13@gmail.com

Philippe Mathieu, Marcel & Marie : 14 Bd Roger Salengro 84000 Avignon. 06.11.45.45.15.
<mailto:philippe@marcel-marie.com>. <http://www.marcel-marie.com>. (Abeilles noires).

Lucas Lombard Bonnieux 84. Livre en Dadant et Langstroth 06.77.13.97.21

Les Abeilles de la Durque: Murviel les Montpellier <http://www.lesabeillesdeladourque.fr/> (Abeilles noires).

Les Bruscs de l'Huveaune Arnaud Carpentier à 13390 Auriol : 06 14 98 79 28.
<https://www.facebook.com/arnaud.carpentier.9047>

Romain Munari : 60 Rue de la Rouguière 83560 Vinon Sur Verdon beehappy.from.munari@gmail.com

Equipement de base :



Combinaison



Gants



lève cadre

Photos : Luberon Apiculture
www.apiculture.net

**Notre groupe de discussion sur WhatsApp où poser vos questions :
Apis Abeille Provençale**



Épines de pin
(Ne pas les ramasser au bord des routes, elles contiennent des hydrocarbures) ou paille de lavande ou granulés achetés dans le commerce. Attention aux risques d'incendie : extincteur obligatoire dans le cadre de poses de ruches sur les emplacements du projet Maia

Tout sur l'enfumoir : <http://www.abeille-provencale.net/spip.php?page93>

Planning des cours

11 réunions + sortie botanique+ pique nique à la lavande :

le planning <http://www.abeille-provencale.net/spip.php?page105>

Préparation hivernage : Début octobre/novembre

Législation

Maladies et prophylaxie

Vie de la colonie

Nettoyage

Préparation des cadres et feuilles de cire

Visite de sortie d'hiver (visite de printemps) : Mars - Visite de printemps

Installation de pièges pour frelon asiatique courant février

Mise en place des hausses

Avril division des ruches et contrôle de l'essaimage

Avril - Mai Sortie botanique

Conduite du rucher au printemps : Mai contrôle des essaims

Récolte des hausses

Conduite du rucher en été ou Transhumance à la lavande : Juin - préparation de transhumance

Préparation hivernage : Septembre - traitement anti-varroa

Lutte contre la fausse teigne

Fin Octobre préparation d'hivernage

Utile : les erreurs à ne pas commettre <http://www.abeille-provencale.net/spip.php?page83>

L'année apicole : <http://www.abeille-provencale.net/spip.php?page86>

Textes législatifs et réglementaires :

Les règles légales et de sécurité pour positionner une ruche (distances, code civil, arrêtés préfectoraux, déclaration).

OBLIGATOIRE Numéro API / Déclaration des ruches

Toute l'année, pour les nouveaux afin d'obtenir un numéro API avec le document « cerfa_13995-02 ».

du 1/09 au 31/12 sur le site gouvernemental. Voir :

<http://www.abeille-provencale.net/spip.php?page84>

Fiscalité Apicole

<http://www.abeille-provencale.net/spip.php?page58>

Emplacement d'une ruche/d'un rucher :

Réglementation ruches en ville.

La réglementation est définie par les articles 206 et 207 du code rural.

Chaque département a son arrêté préfectoral concernant les distances à respecter avec le voisinage et la voie publiques (de 20 à 100m en cas de proximité d'une école). Les communes peuvent les compléter par des arrêtés municipaux.

L'article 206 du Code rural indique :

Les préfets déterminent, après avis des conseils généraux, la distance à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique, sauf, en tout cas, l'action en dommage, s'il y a lieu.

L'article 207 du même code ajoute :

Les maires prescrivent aux propriétaires de ruches toutes les mesures qui peuvent assurer la sécurité des personnes, des animaux, et aussi la préservation des récoltes et des fruits.

A défaut de l'arrêté préfectoral prévu par l'article précédent, les maires déterminent à quelle distance des habitations, des routes, des voies publiques, les ruchers découverts doivent être établis.

Toutefois, ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés :

- voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité.
- Ces clôtures doivent avoir une hauteur de 2 mètres au-dessus du sol et s'étendre sur au moins 2 mètres de chaque côté de la ruche.

<http://www.abeille-provencale.net/spip.php?page26>

Fortement conseillé et obligatoire dans le cadre du projet Maia :

adhésion au GDSA13. N° de Siret.

Groupement de Défense Sanitaire Apicole

Site internet <http://gdsa13.free.fr/>

Tarif préférentiel pour les traitements anti varroa et les consommables.

OBLIGATOIRE : Registre d'élevage

Vous pouvez tenir un registre d'élevage sur un fichier du type Excel, en acheter un sous format papier chez les fournisseurs cités ci-dessus ou en télécharger un sur notre site :

http://www.abeille-provencale.net/ecrire/?exec=page&id_page=62

<http://www.abeille-provencale.net/spip.php?page85>